

**A l'attention de Monsieur le Commissaire
Enquêteur**
Place François Mitterrand
60109 Creil

Agnetz, le 05/05/2023

Objet : Avis favorable au Projet de centrale photovoltaïque Photosol

Nos réf. : GHO/MC/118-23

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet de centrale photovoltaïque de la société Photosol est situé au sein d'une ancienne base aérienne entièrement close. Cette base se positionne sur les communes de Creil, d'Apremont et de Verneuil-en-Halatte et l'activité militaire qui y était présente a pris fin en 2016.

Le site se compose de 253 ha dont 52 ha sont déjà artificialisés, le tout est laissé à l'abandon depuis la fin des activités et clôturé : seule une minorité d'animaux arrive à passer. De plus, cette base se trouve à proximité immédiate de zones fortement urbanisées et d'un axe routier rapide très fréquenté, ce qui limite la présence d'animaux à proximité du site.

Ce site ne présente donc pas d'intérêt pour la grande faune du secteur et le projet de centrale ne les perturbera aucunement.

Afin de limiter l'impact du projet sur la faune et la flore, la société Photosol a voulu « **prioriser en premiers lieux les surfaces déjà imperméabilisées et les secteurs de moindres enjeux écologiques** », ce qui laisse près de **la moitié des espaces naturels du site sans panneaux**. Concrètement, sur les 253ha de surface initiale, seuls 126ha sont recouverts de panneaux.

Pour diminuer l'impact sur l'avifaune, les **panneaux photovoltaïques sont recouverts d'une couche antireflet qui limite la réflexion de la lumière solaire** et qui pourrait perturber certains oiseaux.

Lors des inventaires naturalistes effectués, deux espèces à enjeux particulièrement forts sont ressorties :

- Le Pipit farlouse : avec une soixantaine de couples nicheurs sur le site, soit la plus grosse population au sein de l'ex-Picardie
- Le Milan royal : avec à minima 2 individus régulièrement en chasse sur le site



Dans le cadre des mesures ERC, Photosol a prévu plusieurs mesures pour limiter les impacts du projet sur ces deux espèces dont :

- Des sorties naturalistes afin d'approfondir les connaissances sur le Milan royal avec un coût estimé à 5000€/an soit 150000€ sur 30 ans.
- La conversion de :
 - Zones agricoles présentes aux abords de la base en prairies permanentes, ce qui représente 83 ha qui seront fauchés tardivement dans un premier temps puis entretenus via un pâturage ovin extensif
 - Zones agricoles et prairies temporaires présentes au sein de la forêt d'Halatte en prairies permanentes, soit environ 10 ha qui seront entretenus selon les mêmes procédés que ceux cités au-dessus
 - Parcelles agricoles et prairies temporaires sur la commune de Fleurine en prairies permanentes, soit environ 21 ha qui seront entretenus selon les mêmes procédés que ceux cités au-dessus

Ces zones de prairies permanentes qui vont être créées seront autant de zones favorables à la nidification du Pipit farlouse et à la chasse du Milan royal. De manière générale, ce sont des dizaines d'hectares aujourd'hui pauvres en diversité floristique et faunistique qui vont être aménagés afin de créer de véritables réservoirs de biodiversité.

De ce fait, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise est **pour** la réalisation de ce projet. En effet, en se positionnant sur une ancienne base aérienne déjà clôturée, Photosol limite considérablement les impacts des panneaux photovoltaïques sur la biodiversité. De plus, **la création de dizaines d'hectares favorables à la faune et l'appui technique à l'approfondissement des connaissances sur le Milan royal sont des mesures qui seront particulièrement bénéfiques à la biodiversité surtout dans ce secteur de plus en plus urbanisé.**

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cet avis favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en ma sincère considération,

Guy HARLE D'OPHOVE
Président

